

# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33



## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°19

Réunion de bureau du vendredi 03 février 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MME B. GIURAN - MM.-C. CASTROFLORIO - L. CAPPATTI - S. CHILOTTI - Y. SIAD- J. NUCERA - J. THAON- A. MARY - F. DARRAZ - J. GRAGLIA

---

Assiste : M. J. ALEXANDRE

---

### **Début de la séance : 19h15**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°18 du 20 janvier dernier.

Le président et son bureau adressent ses plus sincères condoléances à M. Joffré GRAGLIA membre de la CDA suite au décès de sa grand-mère.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA a reçu MME TANTIMY Sarah, jeune arbitre de District, ayant officiée sur la rencontre de U13 élite opposant le SCMS à l'ESSNN le 21 janvier 2023.  
Décision prise par PV distinct.

La CDA a reçu M. CARDOSO SANCHES William, jeune arbitre, ayant officié lors de la rencontre de U17 D2 opposant l'ASPTT NICE au VSJBFC le 22 janvier 2023. Décision prise par PV distinct.

Le 3<sup>ème</sup> cours théorique des arbitres classés D1 aura lieu le lundi 6 février 2023 au siège du district de la Côte d'Azur.

Le 3<sup>ème</sup> cours théorique des arbitres classés D2 aura lieu le mardi 7 février 2023 au siège du district de la Côte d'Azur.

La CDA organise un stage pratique qui se déroulera le samedi 18 février 2023 de 8h30 à 12h00 au Stade de la Plaine du Var à Nice.

Ce rassemblement est destiné aux nouveaux arbitres stagiaires formés lors des FIA d'octobre, novembre et décembre 2022, et dans le cadre de leur formation continue de l'arbitrage.

Il sera encadré par des membres de la CDA, arbitres de Ligue et de la Fédération.

La CDA a désigné 16 arbitres et 4 encadrants sur 4 sites différents pour le festival U12 et U13 programmés le samedi 4 février 2023.

La CDA a également désigné 8 arbitres et 2 encadrants sur 2 sites différents pour le festival U13 féminine programmés à la même date.

### **3 – DEPARTEMENT CONTROLES**

13 contrôles ont eu lieu en catégorie seniors.

4 contrôles ont eu lieu en catégories Jeunes pour l'attribution de l'écusson d'arbitre officiel.

8 parrainages de nouveaux arbitres stagiaires ont eu lieu en catégorie U12-U13.

### **4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le département désignations a connu quelques difficultés pour couvrir toutes les rencontres du week-end du 28 et 29 janvier 2023.

### **Fin de séance : 22h15**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. CAPPATTI Laurent